

**ECOLE MATERNELLE OU ELEMENTAIRE/COLLEGE/LYCEE**  
**Parents d'enfants cas contact**

NOM DE L'ECOLE ET COMMUNE

DATE :

Madame, Monsieur,

L'école fréquentée par votre enfant fait l'objet de mesures spécifiques du fait de la survenue d'un ou plusieurs cas confirmés de COVID-19. Votre enfant a été en contact avec un cas confirmé. Vous avez, en tant que responsable légal, un rôle pour limiter les risques de contagion de la Covid-19.

Votre enfant peut poursuivre les apprentissages à l'école, collège ou lycée. Il devra réaliser, deux jours (J2) après la réception de ce message ou immédiatement si le dernier contact a eu lieu depuis plus de 2 jours, un **autotest** ou, si vous le souhaitez, un test antigénique dans une pharmacie ou un test PCR dans un laboratoire de biologie. **Quel que soit le type de test réalisé, ces tests sont gratuits pour les mineurs.** L'autotest est délivré gratuitement en pharmacie sur présentation de ce courrier.

- Si l'autotest ou le test est négatif, votre enfant continue de suivre normalement les cours à l'école. Il peut également continuer à bénéficier des activités périscolaires ;
- Si l'autotest ou le test est positif, vous êtes invité à en informer le directeur de l'école. Votre enfant devra alors être isolé à domicile pour une durée de 7 jours. Cette durée pourra cependant être réduite si, à partir du 5<sup>ème</sup> jour, votre enfant réalise un test RT-PCR ou antigénique dont le résultat est négatif et s'il n'a aucun symptôme depuis 48 heures.

Si toutefois votre enfant a contracté la Covid-19 au cours des deux derniers mois, il n'y a pas d'obligation de réalisation d'un autotest ou d'un test.

**Ce courrier vaut justificatif pour la délivrance gratuite d'un autotest en pharmacie.**

**Il doit être accompagné d'un justificatif de scolarisation dans l'établissement (carnet de liaison, certificat de scolarité...)**

Par ailleurs, conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé (à partir du CP) pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.

Si vous avez des interrogations au sujet des consignes sanitaires à suivre ou sur le contact-tracing, vous pouvez appeler la plateforme de l'Assurance Maladie au 09 74 75 76 78 (service gratuit + prix d'un appel).

Si l'état de santé de votre enfant évolue, nous vous invitons à contacter sans attendre votre médecin traitant ou un médecin de ville. Si vous n'arrivez pas à trouver un médecin pour vous prendre en charge, vous pouvez contacter l'Assurance Maladie au 09 72 72 99 09 (service gratuit + prix d'un appel), qui vous orientera dans vos recherches.

Cordialement,

CACHET DE L'ECOLE/ETABLISSEMENT

**Lycée Alphonse Benoit**  
Cours Victor Hugo  
84803 ISLE SUR LA SORGUE CEDEX  
Tél. : 04 90 20 64 20 - Fax : 04 90 20 57 20  
ce.0840021S@ac-aix-marseille.fr